

Cadre réservé à Saumur Habitat

transmis par : ADP

N° de la réclamation :

Pole GRC

Autres services

QU'EST-CE QU'UNE DÉCLARATION DE FAITS - TÉMOIGNAGES.

Le témoignage est un acte volontaire qui permet de signaler que l'on a vu ou entendu quelque chose pour attester de la réalité des faits.

QUELLE EST LA PORTÉE D'UN TÉMOIGNAGE ?

Être témoin n'est pas sans conséquence. La loi punit toute personne qui dénonce à tort à l'autorité judiciaire ou administrative « des faits constitutifs d'un crime ou d'un délit qui ont exposé les autorités judiciaires à d'inutiles recherches ». Il en va de même pour une personne faisant un « témoignage mensonger sous serment devant un tribunal ».

Un faux témoignage mettant en cause une personne injustement peut avoir des conséquences préjudiciables à son auteur.

Réglementation Informatique et Libertés :

Dans le cadre de l'instruction du dossier, vous autorisez le service Gestion de Proximité de SAUMUR HABITAT à procéder au traitement des données vous concernant. L'ensemble de ces données sera traité de manière confidentielle et ne sera utilisé que pour les nécessités de gestion. Vos données personnelles ne seront divulguées à des tiers que si vous avez au préalable donné votre consentement ou dans la mesure où SAUMUR HABITAT y est autorisé en vertu de la Loi.

Par ailleurs, SAUMUR HABITAT s'engage à mettre en œuvre les mesures de sécurité des locaux et des systèmes d'information pour empêcher que les fichiers ne soient déformés, endommagés, détruits ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données vous concernant.

*Vous pouvez ainsi, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant le référent informatique et libertés soit par mail dpo@saumurhabitat.fr, soit par voie postale **OPH Saumur Habitat – 213, boulevard B. Delessert – CS 44043 – 49412 SAUMUR Cedex.***

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (www.cnil.fr).